

Décision n° 2019-268 du 1^{er} décembre 2019 donnant délégation de signature en matière de gestion du compte personnel de formation

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur François-Xavier Soltner, directeur des ressources humaines, pour signer les décisions relatives à la gestion des comptes personnels de formation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier Soltner, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Madame Fanélie Vigne, chef du service Compétences et parcours professionnels, pour signer les décisions relatives à la gestion des comptes personnels de formation.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2019-245 du 28 octobre 2019.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 1^{er} décembre 2019

Le directeur général

Pascal Berteaud